

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 4 heures
le soir, 40, Rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir, rue 25 de Mayo 59.

Toute la correspondance devra être dirigée au
Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas
rendus.

Téléphone n. 4. Coopération N. 339

Imprimé en los Talleres de El Siso

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campesina
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 50
Six mois	5 50	6 50
Un an	10 00	10 50
Numéro du jour	\$ 0 01	
ancien	10 00	10 50

Les abonnements partent du premier et du quinze
de chaque mois.

Les réductions pour semestres ou années ne per-
tent que sur souscriptions payées d'avance.

La Chambre de Commerce Française

Messieurs les adhérents de la Cham-
bre de Commerce Française, et les
commerçants français de Montevideo
et de la République Orientale de l'U-
raguay, sont priés de vouloir bien com-
munique à la Chambre, par écrit,
toutes les observations, indications et
réclamations, sous les yeux de la pra-
tique et l'expérience peuvent leur être
suggérées relativement à la législation
et réglementation ainsi qu'au tarif
des Douanes de la République.
Les communications seront reçues
attentivement jusqu'au 25 juillet prochain.

Le Président.

N. B.—Les communications peuvent être
faites en français ou en espagnol.

Le bon juge

Paris, 24 Juin/98.

Il n'y a qu'un, mais il occupe supérieu-
rement son emploi: il pardonne aux misères
humaines avec de belles et douces paroles, péné-
trantes et onctives, qui vont à l'âme du peuple,
comme dit-on d'Évangile.

Le président Magaud est désormais le dé-
fenseur incontesté du record d'indulgence. Je
lui en ai grâces.

Dans la petite ville de Château-Thier-
ry, combien de citoyens seraient excusés?
Les habitants d'une sous-préfecture ne sont
pas plus méchants que les autres; seule, l'inac-
tion les rend sévères aux fautes du prochain.
Leurs magistrats suivent la mode, vivent parmi
eux.

Celui-ci au contraire affecte d'acquiescer les
filles-mères qui volent un pain, et d'indulger le
minimum à celles qui flétrissent l'égoïsme du sé-
ducteur, l'ouïssant.

Lors de la première session, les médisants
imaginent des motifs. Eh quoi, nous suppo-
sons que le fonctionnaire voyait d'un monde
meilleur... Rien n'était moins idyllique. Nous
le reverrons bientôt, conduits aux élections pro-
chaines, sur un programme teinté de rouge, très
pratique.

M. Morlot, député sortant radical, a été ré-
nommé à la fois, des 8 mai, sans que M. Ma-
gaud manifestât aucune intention, fut-ce celle
de flatter le législateur par une note, quelque ho-
norable.

Bien mieux, il renouvelle céans sa manœuvre.
Une malheureuse, abandonnée, sert à régénérer
des considérations nerveuses contre "notre orga-
nisation sociale, qui laisse toute la charge de l'en-
fant à celle qui l'a conçu", alors que celui qui
lui a fait concevoir peut se décharger allègrement
de toute responsabilité.

Qu'est-ce?.. De la pornographie? Non pas;
le style du géniole, volontiers contourné, ne
peut guère au tir.

M. Magaud est tout bonnement un philoso-
phe obscuro, qui du fréquent Jean-Jacques
Rousseau plus souvent que les Pandectes. Dans
la paix des nuits d'hiver, sous la lampe familiale,
je me l'imagine penché vers les problèmes, et
la simplicité de sa conscience bourgeoise, aussi
éloignée de la vaine réclame qu'un l'œa prétend
occuper.

Des vérités se révèlent à lui, inapprises à
l'école de droit, qu'il qualifie de "romain" parce
qu'il reste française. Alors, ayant pesé les mys-
tères en des balances qu'on ne peut pas contre
la porte de l'Éternel, il essaie de concilier ses
idées avec les réalités du Code.

J'ai remarqué le soin scrupuleux dont il a
soigné lorsqu'il s'agit de promulguer le verdict.
En jurisprudence, la conclusion demeure
irréprochable. Sous chaque mot, on mettrait
un article que Dalloz reconstruirait aussitôt.

L'unique originalité réside dans les considé-
rations. Il est l'allure révolutionnaire et alimen-
tation essentielle la morale. Ce n'est donc pas per-
mis, lorsqu'on se voit la robe, d'écrire ce qu'on
pense franchement.

Il faut envelopper la douceur de termes
de buisseries-audience, ignorés de la littérature,
sous peine de servir la cause des destructeurs
systématiques.

Or, nous avons eu des décisions du même
genre, plus soignées encore, mais de juges
anglais ou allemands.

Blâmer celles-ci équivaut à décider que le
français, langue claire, forgée par la vérité,
que nous ont fixée tous les écrivains, doit
se montrer revêche quand on en use au pré-
toire.

Une telle affirmation me révolte. Si M. Ma-
gaud est un sage, qu'il le soit dans la forme na-
tionale, fût-elle parfois amputée. Elle ne le sera
jamais autant que l'éloquence des géants con-
ventionnels, les pires phraseurs du passé, en
même temps les plus audacieux semeurs de ré-
formes. La manière change et le fond subsiste.

Quant aux protégés du bon juge, elles va-
lent ce qu'elles sont. Nous les ignorons. Leurs
adversaires monopolisent notre attention, parce
qu'ils personnifient la cruauté profonde d'une
époque où chacun défend sa peau, sans gêne
songer à celle du prochain.

Le boucher de l'une, le galant de l'autre,
ne furent nullement des ministres. Ils ont écou-
té leurs préjugés, qui courent les rues comme
les filles perdues, mais sont bien reçus dans la
plupart des logis où ils frappent, au nom de la
conservation individuelle.

Celui qui vend sa femme, celui qui débite ses
compliments, tous leurs semblables, sont natu-
rellement poussés à traiter en ennemi la mis-
ère qu'ils voient dans la détresse, ou celle qui met sous
le nez un bébé révélateur. Le mérite de M.
Magaud fut de rappeler aux demandeurs que
les armées légales frappent parfois la loi elle-
même, laquelle n'est pas plus parfaite que nulle
institution civique, laquelle ne saurait se défen-
dre si on ne l'amende de mansuétude.

Le roi possédait jadis la faculté de grâce,
rompant les calculs des tribunaux, souvent pour
accomplir œuvre arbitraire, parfois pour redres-
ser les torts de qui a trop raison.

La démocratie, souveraine à son tour, émet-
le

trait-elle la prétention de ne commettre d'erreur
que par la faute des irresponsables?

Nous sommes obligés, ayant le pouvoir, soit
comme gouvernants sur tout le pays, soit comme
gouvernés sur nos propres actes, obligés
de mesurer nos passions, nos intérêts, nos pré-
rogatives, nos compétences, à la maxime éter-
nelle:

"Ne pas faire ce qu'on ne voudrait pas qu'on
nous fit."

Elle a inspiré les remontrances du président
Magaud. Je crois l'avoir lui-même, plus con-
cis que dans les archives du greffe de Château-
Thierry, sinon dans celles de celui de Poncé-
Pilate.

Ce juge, qui se borne à être un homme, un
brave homme, n'a pas estimé indispensable
d'aller rédiger au Palais-Bourbon des lois, car
elles valent surtout par la façon dont on les
interprète.

Aria. Grélaud.

Les crimes des jeunes

Paris, 25 Juin 98.

Coup sur coup, dans l'espace de quelques
jours, trois crimes épouvantables ont été com-
mis par des jeunes gens âgés de moins de
20 ans.

Dans l'exécution de leur forfait, ces misé-
rables ont apporté un sang-froid, un savoir-faire,
un raffinement de cruauté qui n'ont été égalés
que par le cynisme dont ils ont fait preuve, une
fois tombés aux mains de la justice.

Un éminent magistrat appelé à interroger
l'un d'eux m'avouait que, en dépit de sa longue
expérience des criminels, il avait été déconcerté
par l'insolence railleuse du sinistre gredin qui
lui était échu.

C'est en vain qu'il essayait d'éveiller dans ce
coup scélérat un remords ou un regret, quelque
chose qui de près ou de loin ressemblât au re-
pentir. Il en a été pour ses peines. L'autre lui
dit volontiers qu'il ne cherchait qu'une
occasion de recommencer.

Ce sont là des choses véritablement terri-
fiantes.

Elles obligent les moins pessimistes d'entre
nous à se demander ce que seront les générations
qui nous succéderont et quel avenir elles prépa-
rent à l'humanité.

C'est pas qu'il n'y ait eu de tous les temps
des crimes exécrables et que l'époque contem-
poraine en ait vu s'accroître sensiblement le
nombre. Entre le nôtre et les siècles antérieurs
il n'y a qu'une différence sur ce point, c'est
qu'aujourd'hui, s'il y avait autant d'assassinats et
d'assassins, du moins ils resteraient plus souvent
inconnus. On n'aurait pas alors cette publicité à
outrance qui de nos jours en propage le récit et
l'exemple.

Mais ce qui est plus grave, c'est qu'aujour-
d'hui ce personnel du bûche sa recrute à un
plus haut degré qu'autrefois parmi les jeunes
hommes.

C'est, il y a environ vingt-cinq ans, que ce
changement a commencé à se manifester. Les
trois célèbres affaires Leblanc et Barré mar-
quent le début des crimes des jeunes et, depuis, avec une
fréquence dont les faits qui me mettent la
plume à la main sont une nouvelle preuve, on
les a vus se succéder de manière à inspirer à
quiconque observe et pense les plus doulou-
reuses réflexions.

Je n'entends pas parler ici des crimes pas-
sionnels. Quoique convaincu de plus en plus que
la sécurité sociale exige qu'on les punisse avec
la même sévérité que les autres, ils m'inspirent
plus de compassion que de colère et si l'état so-
cial qu'ils révèlent est alarmant, ils ne démon-
streront pas nécessairement qu'il y a dans les âmes
plus de perversité qu'autrefois.

Je parle de ceux qui ont pour mobile la haine,
le vol ou de basses vengeances et qui dénotent
chez les bacheliers qu'ils commettent l'absence de
tout sens moral.

Tel a été le caractère des aventures sanglan-
tes de ces derniers jours.

La question que se pose est celle-ci: Quelle
est la cause de l'augmentation progressive de ce
genre de forfaits et à quoi tient, que plus sou-
vent que jadis, ils aient pour auteurs des hom-
mes de vingt ans?

Elle a déjà fait l'objet de flots d'encre cette
question d'une gravité si haute.

Moralistes et philanthropes ont essayé d'y ré-
pondre.

Selon les uns, le mal vient de ce qu'au lieu
de l'effort de correction, on a tenté, on tente en-
core de corriger l'enfance abandonnée indigente ou cou-
pable et que ces maisons sont pour elle un autre
de vices.

Selon d'autres, la cause de cet état de choses
tient tout entier dans les facilités des mauvaises
lectures offertes à la masse et dans la propaga-
tion, par la presse, de trop détestables exem-
ples.

Il y a un vrai, beaucoup de vrai dans ces deux
réponses.

En ce qui touche la contagion funeste des
maisons de correction, on a tenté, on tente en-
core de nobles efforts pour y remédier.

Des hommes de bien se sont ligués pour dis-
puter aux asiles pénitentiaires les enfants préso-
nnés de vagabondage ou d'autres délits dont il est
difficile de les rendre responsables et pour sub-
stituer un sort meilleur et plus moral à une con-
damnation inévitable.

On ne saurait attacher un trop grand prix à
cette solution. Tout enfant envoyé dans une
maison de correction est perdu; il est un mal-
faisant de l'avenir; tout enfant qu'on parvient à
empêcher d'y entrer peut être sauvé.

Quant aux inconvinients et néfastes et si gros
de conséquences résultant de la perversité qui
se fait par la journal et l'image, le remède est
plus difficile à trouver.

La liberté de la presse est tellement entrée
dans les mœurs et les mœurs qu'engendrent sa sup-
pression sont si graves qu'il est bien difficile d'y
toucher.

On peut objecter cependant que la société a
le droit de se défendre et que si la liberté pu-
blique de la presse est chose sacrée, il n'en est
pas de même de celle autre liberté de tout dire

qui s'exerce dans le domaine moral et aux dé-
pens de la morale.

Je crois que, de ce côté, il y aurait beaucoup
à faire et qu'on devrait être sans ménagements
ni respect pour tous les délits qui pervertis-
sent ou démoralisent.

Mais, au fait, il resterait encore beaucoup à
faire. Le premier progrès à réaliser consisterait
à rouvrir les âmes aux croyances qui en ont été
chassées.

Ici, je touche, je le sais, à un point délicat.
Mais comme aucun de ceux qui me lisent dans ce
journal, depuis trois ans, ne me soupçonnera de
vouloir mettre la France sous le joug du clergé,
l'oserai-je dire qu'il n'est pas de morale sans foi et
que les pays où l'on croit et où l'on prie pré-
sentent moins de crimes—crimes de jeunes
s'entend—que ceux où la prière et la foi sont
considérées comme des témoignages d'attribution
intellectuelle ou comme des actes de ser-
vitude.

Le mal qui nous mine et auquel n'échappe
aucune classe sociale provient uniquement, quoi
qu'on en dise, des habitudes d'incroyance et
d'indifférence religieuses que nous nous som-
mes faites. On a voulu supprimer Dieu et nous
pouvons voir maintenant ce qu'on gagne à se
passer de lui.

Je n'insisterai pas sur la conclusion qui se dé-
gage de ces brèves réflexions. Tout homme de
cœur reconnaît que cette conclusion s'impose
et que si l'on veut améliorer, en le moralisant,
notre état social, diminuer le nombre des jeunes
gens qui volent et tuent, il faut commencer par
leur inspirer, avec le respect de leur propre con-
science, celui d'une volonté souveraine et supé-
rieure, équitable dispensatrice des récompenses
auxquelles a droit la vertu et du châtiment que
mérite le crime.

Ernest Daudet.

Le droit de mort

M. Lilla, chef de bureau au ministère de
l'Intérieur, attendait dans son salon le retour
de sa femme en lisant paisiblement un journal
du soir. Vers sept heures, en effet, le choc de
l'ascenseur au palier annonça l'arrivée de l'épou-
se. Mais, aussitôt, l'antichambre retentit de
longues plaintes. Et pâle, les mains aux hanches,
frôlant les meubles, Mme Lilla parut. Le mari
comprit. Dans une étroite timide apitoyée, il
balbutia:

— Ah! ma pauvre chérie... C'est pour au-
jourd'hui?...

Il tremblait à la fois pénétré d'angoisse et ac-
coudé de joie: attendu depuis dix ans de mariage,
un enfant allait naître.

Tombée sur le premier siège venu, Madame
Lilla contint l'aveuglement; les premières dou-
leurs l'avaient surprise loin du logis; pendant une
heure, elle avait tressailli à chaque col de flac-
que qui ramenait à une allure de funérailles;
elle craignait tellement un accident... Mais des
gémissements interrompirent son récit, ses mains
coëssées tentèrent de décoller des brides, de dé-
livrer aggraves et boutons.

Son mari l'aida à gestes maladroits et trou-
blés; quand elle fut dévêtue, il l'emporta sur le
lit, d'un fier effort.

Elle n'en fut point soulagée: les crises se suc-
cédèrent, si violentes, si nombreuses que M. Lilla
perdit peur. Comme la patiente, les dents serrées,
menaçait de tomber en syncope, il invoqua quel-
que remède immédiat:

— Ah! des sels!

Il se souvint qu'elle les emportait depuis quel-
ques semaines, en prévision d'une surprise; il
chercha donc malicieusement dans la poche de la
robe restée dans le salon, en tira successivement
un flacon mouillé, une bourse, un trousseau de
clefs, une lettre dans son enveloppe, et, enfin, le
flacon de cristal à bouchon d'or.

Mais rien n'entraînait l'effort du travail de la
nature, et M. Lilla, impuissant, désespéré, à
genoux au chevet balbutiait vainement de dou-
ces et caressantes paroles.

Enfin, le médecin, prévenu dès le premier
instant, parut. Il procéda à un rapide et discret
examen, garda un visage fermé, se retraina
derrière de vagues formules et prescrivit d'at-
tendre.

Attendez! M. Lilla ne s'y pouvait résoudre. Il
soudrait d'assister inactif à ce martyre, à ces
flux réguliers de douleur qui semblaient jillir
des sources mêmes de la vie, puis s'élancer par
tout le corps, s'étendre sur le visage crispé et
noyer les yeux de larmes.

Pour tromper sa féroce impatience, il ar-
penta le salon. Les vêtements gisaient sur le
tapis, sur les meubles. M. Lilla songea: "Quand
les remettra-t-elle?" Et il frissonna de tendre
crainte. Tous les menus objets qu'il avait sortis
de la poche étaient également éparés sur un fau-
teuil. La lettre, dans son enveloppe ouverte s'of-
frait à ses yeux. Il lut l'adresse: "E. P. 32. Ba-
reau 17. Poste restante."

Aussitôt, comme des plombs qui font balle,
ces signes mystérieux le frappèrent en plein
cœur d'un bas sursaut. Sans hésiter, il tira la
feuille de l'enveloppe, et d'un regard en coup de
filet, il parcourut la lettre:

"Mon cher amour,

"Pourrais-tu venir chercher encore ce petit
mot? Ne pas savoir seulement ce que tu deviens!
Tous les jours, je vais à la poste retirer ta let-
tre. Quand je n'en trouverai pas, le grand mo-
ment sera venu. J'aurai tant voulu t'en lire, et
te soutenir. Ah! coquette, coquette, qui m'a ba-
nalisé depuis de longs mois pour ne me laisser souve-
nir que d'une pure silhouette et ne me faire re-
trouver, comme tu dis "qu'une petite femme
toutte ventrôlle... S'era-ce un garçon? Une fille?
Quant aux inconvinients et néfastes et si gros
de conséquences résultant de la perversité qui
se fait par la journal et l'image, le remède est
plus difficile à trouver.

La liberté de la presse est tellement entrée
dans les mœurs et les mœurs qu'engendrent sa sup-
pression sont si graves qu'il est bien difficile d'y
toucher.

On peut objecter cependant que la société a
le droit de se défendre et que si la liberté pu-
blique de la presse est chose sacrée, il n'en est
pas de même de celle autre liberté de tout dire

qui s'exerce dans le domaine moral et aux dé-
pens de la morale.

Je crois que, de ce côté, il y aurait beaucoup
à faire et qu'on devrait être sans ménagements
ni respect pour tous les délits qui pervertis-
sent ou démoralisent.

Mais, au fait, il resterait encore beaucoup à
faire. Le premier progrès à réaliser consisterait
à rouvrir les âmes aux croyances qui en ont été
chassées.

M. Lilla souhaita d'être fou, d'être mort. Dix
ans de confiance, dix ans de vie s'écroulaient
sur lui, brutalement. Il était blessé, mais lucide.
Le cœur déchiré, la jalousie à vif, l'orgueil saig-
nant, il exhalait de lourds soupirs: "Est-ce pos-
sible? Est-ce possible?" Cet enfant qui allait na-
ître, cet enfant dont il avait annoncé la nais-
sance prochaine au premier passant venu... ja-
mais il ne saurait s'il en était le père! Et cette
femme, cette femme qu'il entourait de soins, de
tendresse et qui mentait, le déconsidérât, le
trompait! Les cris échappés de la chambre voi-
sine lui semblaient les échos de sa propre douleur;
il comprit, il sentit descendre en lui la haine
mortelle du mari dupé, la haine rouge qui ne
meurt qu'avec l'éternel l'inspiration.

À ce moment, le médecin parut. Le seuil du
salon franchi, il passa son masque de
sérénité. Entrant dans une chambre à côté, il
balbutia des explications émaillées de termes
techniques, parlait de conformation défectueuse,
de grossesse évidemment troublée, d'opération
nécessaire, et brutalement, avec la hâte visible
de conclure, il exigea le sacrifice d'une vie: la
mère ou l'enfant?

M. Lilla chancela sous ce nouveau choc. Puis
il lui sembla que le Destin lui venait en aide. Il
questionna:

— Mais... est-ce une nécessité... immé-
diate?

— D'ici un quart d'heure, il vous faut pren-
dre une décision.

— Bien, dit M. Lilla, laissez-moi réflé-
chir.

Le médecin, surpris, s'inclina et sortit.
Ainsi, la vengeance s'offrait, toute prête. Il
suffisait d'un mot: "Sauvez l'enfant", pour
que la faute fût expiée.

L'ignominie des tribunaux, ou celle, plus af-
freuse encore d'une cohabitation haineuse, tout
disparaissait. Trois mots effaçaient le passé et
libéraient l'avenir.

Le mari trompé ne tuait pas, il laissait mour-
rir.

Mais, vraiment, c'était lâche, cette froide
sentence achevant la mère en gémis, ce lâche
jugement dont il s'accusait peut-être plus tard
comme d'un crime.

M. Lilla appuya contre la vitre son front
brûlant.

Un homme, sur le trottoir, stationnait devant
la maison L'arnant, sans doute attiré par la lu-
mière attardée. Il attendait là, l'heure de re-
prendre sa place, de retrouver... les mots de la
lettre passèrent devant les yeux du mari.

Pardieu! il condamnerait la mère. Une phra-
se de théâtre le hantait. Il s'imaginait, jetant au
visage de cet homme: "Monsieur, votre femme
se est morte."

Puis une solution, presque comique, le pour-
suit ensuite: prendre l'amant par le bras, l'am-
ener au chevet de la patiente et le charger du
juste soin de décider de ces deux existences.

Une instant, sa pensée en fièvre s'attarda sur
l'enfant. Il n'y a que dans les romans qu'on
sait, du mari ou de l'amant, quel est le père.

L'enfant de qui? Il ne le saurait jamais.

Peut-être dans des années, des ressemblan-
ces lui viendraient-elles en tête. Mais il crai-
drait toujours de les juger trompeuses. Et pour-
tant, il lui faudrait sacrifier ce petit être inno-
cent pour sauver l'épouse coupable.

Impuissant à rendre un arrêt, il rentra dans
la chambre. Entre deux crises, sa femme étan-
de, demi-nue, gémait doucement. Il s'appro-
cha d'elle. Et soudain, à ce visage soucieux,
à cette froide et nouvelle attitude, la patiente
comprit l'atroce vérité.

Elle se souvint de la lettre retirée de la poche
oubliée dans la robe, au milieu de l'alerte dou-
loureuse. Ses yeux, dans son visage de souffran-
ce, se chargèrent d'une éponge nouvelle. Elle
le voulait parler, implorer. Mais, retenue par
la présence du médecin, elle gémit seulement:

— Ah! comme j'ai mal! comme j'ai mal!

M. Lilla ferma les yeux. Il pleurait. Il sentit
une main moite saisir sa main, la déchirer avec
des ongles crispés dans l'horreur de l'effort.
Toute la douleur misérable de la femme entra
en lui. Alors, "se dégagea doucement, et tout
bas, au médecin:

— Sauvez la mère.

Michel Corday.

Chanson Bretonne

MA DOUCE ANNETTE

I

Ma douce Annette à dix-sept ans
Depuis les dernières semaines;
C'est par une nuit de printemps
Que nous fîmes nos accords d'ailleurs:
Enlacés au pied de la Croix,
Nous écoutions souffler la brise
Qui chantait de sa grande Voix,
Tout ainsi que l'orgue à l'église!

II

Le lin fleur n'est pas si bleu
Que les yeux de ma douce Annette;
En marchant, elle tanguait un peu
Comme une fine gâchette;
Sa joue est couleur des blés gras
Et des fleurs d'Avril sur les branches;
De plus jolie il n'en est pas
Dans le pays des coiffes blanches!

III

Le jour du départ du grand brick
Annette m'a dit, sur la grève:
"Mon souvenir, petit Yanik,
" Chaque nuit, hantera ton rêve... "
Et depuis trois ans, chaque soir,
De garde au bout de la grande hune,
Je suis bien certain de la voir
Glisser sur un rayon de lune.

IV

Si je ne dois pas revenir
Seigneur Dieu de cette campagne,
Vite, efface mon souvenir
De ce jour qui m'espère en Bretagne!
Faites que ce cœur soit charmé
Par la chanson d'un autre mousse;

J'aimo mieux n'être plus aimé
Que de faire pleurer ma "Douce!"

Yann.

Les Disponos entre Frères

Paris, 19 juin.

La loi du 26 mars dernier a supprimé pour
la dispense à titre de frère de militaire toute
condition de différence d'âge entre les deux frè-
res, mais comme cette loi ne contient aucune
clause spécifiant qu'elle peut être appliquée ré-
troactivement aux hommes des classes actuelle-
ment sous les drapeaux, il en résulte que ces
hommes sub

THE NEW YORK TIMES

Marsellés

CATALOGNE
no. 381 — MONTEVIDEO

on à domicile

Correas de Cuero

DE

THIOLY

Cerro - Largo — 257

En su taller las máquinas mas modernas y perfeccionadas para el corte de las correas especiales y debidamente curtidors, se halla en condiciones para atender a los pedidos de las franjas y con notable ventaja de precio.

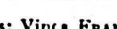
Las correas confeccionadas en esta fábrica.

A Y ALMACEN POR MAYO

CAZAUX V H^{nos}.
 os de la Marca LEON^e



EXTRA FINE



CAZAUX HERMANOS

MONTES, 149 al 163-Esquina Zabelá 18

DUCTORA Y FABRICA
menor--Precio fijo y al con

Juegos de mesa, Juegos
juegos de cubiertos, J
cocina, lozas, cristaleri
de la fiesta.

3b, esquina Florida, 98, 100 y 102

LESA DE SEGUR
DE
DARD Y C.^{IA}
SOLIS (ALTOS)

CONTRA INCENDIO
COMPAÑIA
MARITIMA Y COMERCIAL
DE SEGUROS MARITIMOS Y FLUVIALES
BRITISH & FOREIGN

DE PARIS
FRANÇAIS
— DE —
C. Desvignes
SARANDI — 232
Montevideo

ON À PARIS
nombreuse clientèle qu'elle reçoit de Paris tous les jours.
création ainsi que les articles de nouveauté con-



...



